

La concurrence fiscale favorise-t-elle les planifications fiscales internationales agressives ?

Jean-Pierre Vidal¹

Juillet 2008

1 Sommaire

L'analyse du lien entre la concurrence fiscale internationale et les planifications fiscales internationales agressives pose deux problèmes : premièrement, définir ce qu'est une planification fiscale internationale aggressive et, deuxièmement, comprendre le lien qui peut exister entre les deux. Ce texte aborde ces problèmes en proposant une définition précise de ce qu'est une planification fiscale internationale aggressive et en constatant qu'il existe plusieurs marchés de résidences fiscales distincts sur lesquels les stratégies ne sont pas les mêmes. La conclusion est que certains pays se font concurrence sur certains marchés pour établir un contexte favorable aux planifications fiscales internationales agressives.

2 Abstract

The analysis of the link between international tax competition and aggressive international tax planning raises two issues: firstly, to define what an aggressive international tax planning is, and, secondly, to understand the link that may exist between the two. This paper tackles these problems by proposing a precise definition of what is an aggressive international tax planning and by observing that there are many distinct markets for tax residency in which strategies are not the same. The conclusion is that some countries compete on selected markets to establish a favorable context for aggressive international tax planning.

3 Introduction et pertinence

Présentement, au Canada, les planifications fiscales internationales agressives reçoivent beaucoup d'attention de la part des médias et des gouvernements. D'une part, depuis 2005, le ministère des Finances du Canada a alloué des budgets supplémentaires pour décourager les planifications fiscales internationales agressives (Canada, ministère des Finances, 2005, page 181; Canada, ministère des Finances, 2007, page 266). Ces budgets ont conduit, entre autres, à constituer 11 centres d'expertise afin de « contrer l'évitement fiscal international, la fraude fiscale et la planification fiscale internationale abusive » (Canada, ARC, 2005a). D'autre part, Québec déposera un livre vert à l'automne 2008 sur les

¹ Professeur agrégé, HEC Montréal, Québec, Canada.